

[Exemple de lettre à envoyer à votre député provincial ou députée provinciale]

Un Jour de deuil serait l'occasion de rendre hommage aux travailleurs qui ont été tués, blessés ou frappés de maladies à cause de leur travail et d'honorer leurs familles. Par ailleurs, ce jour de deuil servirait à protéger les vivants en renforçant notre engagement à l'égard de la santé et de la sécurité dans tous les milieux de travail en Ontario, ce qui contribuerait à éviter d'autres décès, blessures et maladies au travail.

Au Canada, les statistiques sur les décès et blessures au travail et les maladies professionnelles sont alarmantes. Près d'un millier de Canadiens et de Canadiennes perdent la vie chaque année au travail et des centaines de milliers d'autres sont blessés ou frappés de maladies.

Selon les estimations, plus de 90 pour cent des décès en milieu de travail sont évitables. Une plus grande sensibilisation au problème s'impose. Parce que chaque travailleur a droit à un milieu de travail sécuritaire, exempt d'accidents évitables, nous faisons appel à vous pour atteindre cet objectif.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'adoption rapide du *Projet de loi 180*, la *Loi de 2016 proclamant un Jour de deuil pour les travailleurs*, qui exige que tous les drapeaux canadiens et ontariens déployés à l'extérieur des édifices publics municipaux et provinciaux soient mis en berne le 28 avril de chaque année.